QUELQUES ASPECTS DE L'ACTION DE SATAN EN CE MONDE

Le sujet que nous allons traiter ne relève point de la psychologie ou de l'expérience en général ; il est d'ordre proprement théologique.

Ce qui nous a amené à réfléchir sur lui a été l'insistance d'un nombre infini de malheureux qui, n'offrant aucun signe de possession diabolique, ne se comportant pas du tout comme des possédés, recourent néanmoins au ministère de l'exorciste pour être délivrés de leurs misères : maladies rebelles, malchances, malheurs de toutes sortes. Tandis que les possédés sont infiniment rares, les patients dont je parle sont légion. Il ne serait pas légitime de les traiter comme des possédés, puisque, de toute évidence, ils ne le sont pas. D'autre part, ce ne sont pas non plus, universellement et nécessairement, des malades mentaux, sur lesquels un traitement psychiatrique aurait chance de réussir. Seul, le jugement qu'ils portent sur la cause de leurs maux, en les attribuant à l'influence du démon, pourrait, à première vue, paraître contestable, mais par lui-même, isolé, il ne constitue pas plus un symptôme morbide que n'importe quelle croyance erronée ; et le but du présent article est justement de chercher si et dans quelle mesure il s'agit ici d'une croyance erronée.

Quoi qu'il en soit, nous avons donc affaire simplement à des malheureux de toute espèce dont les plaintes nous font entendre la gamme entière des infortunes humaines. Pris de pitié pour eux, on se demande à quels moyens recourir pour les soulager.

Alors reviennent naturellement à la pensée certaines pages de nos Saints Livres, certaines oraisons ou pratiques liturgiques qui supposent l'influence du démon présente bien au delà des régions où nous avons l'habitude de la confiner. Faisons une revue sommaire de ces documents [1].

I

Notre-Seigneur appelle Satan « le Prince de ce monde [2] ».

1. Ils seront sans doute plus amplement étudiés en d'autres articles de ce volume. De notre point de vue très particulier, et au risque de faire des redites, nous devions cependant les mentionner pour justifier nos propres conclusions. Au reste nous n'avons pas l'intention d'en faire l'inventaire complet : il nous suffira d'en choisir quelques uns, plus significatifs.
2. *Jo.*, XII, 31 ; XIV, 30 ; XVI, 11.